

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024
BLANDOUET – SAINT JEAN**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 octobre 2024

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVÉAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, M. Olivier GOBIN, ~~Mme Agnès GRASSIN, M. Alain LEMAITRE~~, Mme Mélanie MARSAIS, Mme Annick MEZIERE, ~~Mme Gwenaëlle ROBINO~~, M. Philippe WAROT et ~~M. Matthieu WATTEAU~~.

ABSENTS EXCUSES : Mme Agnès GRASSIN, M. Alain LEMAITRE, Mme Gwenaëlle ROBINO et M. Matthieu WATTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRUNEAU

Informations diverses :

- Plan paysage candidature retenue
- Accord CAF subvention 69 400 €

Décision du Maire

Date de la décision	Désignation
30/09/2024	Renonciation au droit de préemption au sise le chemin de la Vitre, Blandouet appartenant à M. TATIN
08/10/2024	Devis « Pan, marches, visserie, filet jeux plan d'eau St Jean » pour un montant de 2815.20 € ht par Produlic
08/10/2024	Devis « Panneau Mairie » pour St Jean pour un montant de 162.00 € ht par Alphe signalétic
11/10/2024	Devis « Diagnostic Amiante et Plomb pour la MAM » pour un montant de 2 210.00 € ht par Socotec (suite visite 13 prélèvements ont été réalisé, donc la facture sera moins élevée)
14/10/2024	Devis « implantation dalle de béton pour le distributeur à pains » pour un montant de 2 799.00 € ht par Olivier GOBIN
17/10/2024	Devis « Installation d'une hotte dans le logement communal au 4 Place Adam Becker » pour un montant de 260.20 € ht par Alexis TATIN
22/10/2024	Renonciation au droit de préemption au sise 9 Rue de Jouvence, Saint Jean Sur Erve appartenant à aux Consorts Thomas de Montpreville
24/10/2024	Devis réparation des prises des guirlandes sur 4 candélabres sur Saint Jean Sur Erve pour un montant de 1 644.44 € ht
31/10/2024	Devis « 2 arbres à planter » pour mettre devant la mairie de Blandouet, place Adam Becker pour un montant de 319.32 € ht

AFFAIRES GÉNÉRALES

N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 Octobre 2024

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans les termes identiques pour les communes (article L.2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le terme « arrêté » s'entend comme donnant un caractère définitif aux mentions qui y figurent, une approbation par délibération au commencement de la séance est nécessaire. D'autant que le procès-verbal n'a plus à être signé par l'ensemble des élus mais exclusivement par le Maire et le secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2024

N°2 : Audit informatique et cyber sécurité

Le Village d'avenir Val d'Erve propose à l'ensemble des 5 communes de réaliser un audit informatique et cyber sécurité avec la société It solutions.

Cet audit comprend :

- Organigramme globale et référent informatique (nom, prénom, rôle de chaque agent de la mairie)
- Évaluation de l'infrastructure (inventaire du matériel, réseau, systèmes d'exploitation et logiciels, site internet, salles distantes)
- Cybersécurité (pare feu et antivirus, mises à jour de sécurité, protection des données, sensibilisation des utilisateurs)
- Gestion des données et documents (stockage et accès aux données, protection des données personnelles, promouvoir une éthique numérique)
- Plan de continuité d'activité (PCA) (scénario de reprise, analyser s'il existe un plan en cas de panne majeure ou d'attaque)
- Conformité et aspects réglementaires (RGPD, gestion des archives électroniques, accessibilité numérique, conformité avec la loi sur la cybersécurité)

Présentation du matériel le vendredi 22 novembre à 9h00 à la mairie de Sainte Suzanne

Le montant par commune est de 300 € ht

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal,

➤ **VALIDE** le devis de la société It solutions pour un montant de 300 € ht

N°3 : Réflexion sur une commune nouvelle entre les communes de Sainte Suzanne et Chammes, Blandouet – Saint Jean, Thorigné en Charnie, Saulges et Saint Pierre Sur Erve

Lors la dernière réunion concernant le projet de commune nouvelle, le conseil ne souhaitait pas prendre de décision pour la création d'une commune nouvelle en 2027.

La commune devait prendre une décision concernant un nouvel accompagnement en ingénierie au titre des Villages d'avenir sur 18 mois supplémentaires et une dotation d'amorçage si les 5 communes du Val d'Erve souhaitent s'engager dans la démarche.

La décision à prendre, c'est de savoir si la commune souhaite commencer à travailler sur un projet de commune nouvelle avec un accompagnement de 18 mois supplémentaires dans le cadre du programme de Villages d'avenir. Ensuite, en 2026, la nouvelle équipe municipale qui actera ou pas la création de la commune nouvelle en janvier 2027

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de travailler sur la réflexion d'une commune nouvelle

N°4 : Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la CAF

La 1^{ère} Convention Territoriale est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2020 et arrive à son terme le 31/12/2024. Elle vise à favoriser la transversalité des politiques publiques autour de la famille.

Pour rappel, les champs d'action de la CTG sont les suivants :

- Favoriser le développement de l'accueil des tout-petits
- Des solutions pour l'accueil des enfants et des jeunes dans les communes
- Renforcer le lien social entre les habitants ; centres sociaux, espaces de vie sociale
- Soutien à la parentalité
- Faciliter l'accès de tous à leurs droits
- Permettre aux familles de prendre soin de leur santé
- Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux ordinaires
- Permettre l'accès à des logements et habitats dignes

Elle sera effective de 2025 à 2029.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU la présentation de la démarche CTG faite lors du conseil communautaire du 5 novembre 2024 ;

VU la convention territoriale globale 2 (CTG 2) 2025-2029 et son plan d'actions ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la démarche CTG en vue de maintenir et développer sur le territoire les équipements et services aux familles.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** le plan d'action proposé pour la période 2025-2029 et le principe de financement de la CTG, notamment les bonus territoire inscrits dans les conventions d'objectifs et de financement des équipements soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer tout document ou avenant concourant au bon aboutissement et à la mise en œuvre de ce dispositif, ainsi qu'au financement des équipements concernés par la CTG.

FINANCES

N°5 : Tarifs des locations des salles, tables et bancs année 2025

M. le Maire propose de revoir certains tarifs pour les locations. Voici les propositions :

Salle socioculturelle de Saint Jean Sur Erve	Année 2024	Année 2025
Vin d'honneur	90 €	90 €
Concours de cartes, théâtre, arbre de Noël, bal	115 €	115 €
Habitant de la commune pour 1 week-end	300 €	300 €
Habitant hors commune pour 1 week-end	360 €	360 €
Réunion, formation, stage à la journée		50 €
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	100 €	100 €
Salle des associations de Saint Jean Sur Erve		
Vin d'honneur	45 €	45 €
Réunion, formation, stage ½ journée	30 €	30 €
Réunion, formation, stage à la journée	50 €	50 €
Habitant de la commune pour 1 week-end	110 €	110 €
Habitant hors de la commune pour 1 week-end	170 €	170 €
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	100 €	100 €
Salle coworking de Saint Jean Sur Erve		
Contrat annuel	240 €	300 €
Forfait à la journée	5 €	5 €
Forfait de 10 journées	40 €	40 €
Location des tables et des bancs		
Location minimum de 5 tables (forfait)	15 €	15 €
Location au-delà de 5 tables, à l'unité	3 €	3 €
Salle Perrine Dugué à Blandouet		
Vin d'honneur	45 €	45 €
Réunion, formation, stage ½ journée	30 €	30 €
Réunion, formation, stage à la journée	50 €	50 €
Habitant de la commune pour 1 week-end	110 €	110 €
Habitant hors de la commune pour 1 week-end	170 €	170 €
Ménage (si salle n'est pas rendue propre)	100 €	100 €
Salle Roger Melot du plan d'eau à Blandouet		
Période estivale	60 €	80 €
En cas de dégradation, une facture sera envoyée en fonction des dégâts occasionnés pour toutes les salles		
Conditions pour la réservation		
RIB + autorisation de mandat de prélèvement		
Attestation de responsabilité civile		

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal,

- **VALIDE** les tarifs ci-dessus pour l'année 2025

N°6 : Demande de subvention au titre de la DETR 2025

La commune souhaite déposer un dossier au titre de la DETR 2025 pour les travaux de sécurisation de la RD 235 (rue du moulin) selon l'item correspondant à l'annexe.

Le projet consiste à sécuriser la RD 235 (dévégétalisation, études de type G5 et G2 et les travaux en fonction des préconisations des études).

Un plan de financement sera joint au moment du dépôt du dossier.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 11 Abstention : Contre : Pour : 11

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de déposer un dossier de DETR 2025 au titre de la sécurisation de la RD 235 (rue du Moulin) sur la commune déléguée de Blandouet – Saint Jean
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer tous les documents afférents au dossier de la DETR 2025
- **VALIDE** le plan de financement

Questions diverses

- Changement du lave-vaisselle à l'école, celui de l'école ira à la salle socio. L'ancien lave-vaisselle de la salle socio est à vendre au plus offrant, offre à déposer à la mairie avant le 12 décembre 2024
- Vœux le vendredi 10 janvier 2025 à 20h salle socioculturelle
- Réempoisement des plans d'eau pour un montant de 350 €
- Réunion de préparation de conseil : le jeudi 5 décembre 2024 à 10h30
- Réunion de conseil municipal : le jeudi 12 décembre 2024 à 20h30
- Réparation des jeux au plan d'eau de Saint Jean Sur Erve le samedi 14 décembre 2024 à 9h00
- Validation devis de GOBIN pour le portail de la MAM pour un montant de 2495.16 € ht
- Validation devis de DUBOIS Jenny pour la réfection des poteaux, murets et nettoyage mur de la mairie ainsi que les 2 portes de l'église de Saint Jean Sur Erve pour un montant de 1 330.00 €.
- Installation du distributeur à pains le 19 novembre 2024

Fin de la séance : 22h30

Secrétaire de séance, M. Christophe BRUNEAU



Le Maire, M. Patrick COUSIN

